



FACULTÉ  
DE MÉDECINE

DÉPARTEMENT UNIVERSITAIRE  
D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE  
EN MÉDECINE GÉNÉRALE - DUERMG

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20171020-lmc100000016305-DE

**Convention de partenariat entre le Département  
Marne, la Faculté de Médecine de L'Université  
et le Pôle Pluri-Professionnel Universitaire  
Coulommiers**

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/10/2017  
Réception Préfet : 24/10/2017  
Publication RAAD : 24/10/2017

# **Programme d'actions pour la période janvier 2017 – décembre 2018**

Entre

**Le Département de Seine-et-Marne,**

Représenté par le Président du Conseil départemental, Jean-Jacques BARBAUX,  
Agissant en application de la délibération du Conseil départemental du 20 octobre  
2017.

Ci-après désigné par « Le Département »

**La Faculté de Médecine de l'Université de Paris-Est Créteil,**

Représentée par son Doyen Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Ci-après désigné par « la Faculté »

**La SISA Pôle Pluri-Professionnel Universitaire de Santé de Coulommiers**

Représentée par son coordinateur Christian CLEMENT,

Ci-après désigné par « PPPUSC »,

## **PREAMBULE**

Le présent programme d'actions traduit les engagements respectifs pour la période janvier 2017 – décembre 2018 du Département de Seine-et-Marne, de la Faculté de Médecine de l'Université Paris Est Créteil, et de la Maison de santé de Coulommiers pour la mise en œuvre de la convention de partenariat qui les lie pour la période 2017-2019 adoptée par l'Assemblée départementale lors de sa séance du 20 octobre 2017.

## **I. DEVELOPPEMENT DU POLE DE SANTE SUR LE NORD-EST SEINE-ET-MARNE ET FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE**

### **A°) POURSUITE DE LA CONSTITUTION D'UN MAILLAGE EN MAISONS DE SANTE DANS LE BASSIN DE VIE DE COULOMMIERS**

La Maison de santé de Coulommiers et la Faculté s'engagent à continuer d'accompagner l'émergence progressive d'un réseau cohérent de structures pluridisciplinaires libérales de soins primaires sur le bassin de vie de Coulommiers, incluant le territoire des Communautés de Communes suivantes : « Pays de Coulommiers », « Pays de l'Ourcq », « Pays Fertois », « Brie des Morin », « Coeur de la Brie », « Pays Créçois », « Brie des Moulins », et « Sources de l'Yerre ».

Cette implication a pour but de favoriser l'émergence de structures attractives et pérennes, susceptibles de répondre qualitativement et quantitativement aux besoins de santé de premier recours des populations de ces territoires.

Elle se traduit, dans le respect de la volonté des professionnels porteurs de ces structures ou projets de structures, par :

- la participation ponctuelle de la Maison de santé à la demande du Département, aux réunions de travail de conception de ces structures, en vue d'apporter un témoignage et une expérience du montage de projet
- la recherche d'une coopération entre la Maison de santé et les structures existantes ou émergentes, portant notamment sur :
  - L'organisation des soins : continuité et permanence des soins, parcours de santé, articulation hospitalière et hospitalo-universitaire, etc.
  - L'accueil, la formation et la sensibilisation à l'installation des internes en formation dans ces structures.
  - La mutualisation éventuelle d'actions de santé publique : éducation à la santé, éducation thérapeutique, actions de prévention, protocoles de soins, etc.

Dans cette perspective, des rencontres collectives pourront être organisées entre la Maison de santé, la Faculté, le Département et les porteurs de projets de structures collectives (professionnels de santé et élus locaux). Elles auront pour objet d'étudier les partenariats possibles entre la Maison de santé et les structures de 1<sup>er</sup> recours du bassin de vie. Elle visera également à encourager l'émergence de nouveaux maîtres de stages universitaires au sein de ces structures et en lien avec la Faculté de Créteil.

Parallèlement, la Mission Politiques de Santé du Département, en lien avec la Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires, poursuivra son accompagnement des porteurs dans le montage de projet, et étudiera les possibilités de financement d'études et / ou d'investissements dans le cadre des contrats existants ou à venir entre le Département et les collectivités locales.

## B°) DEVELOPPEMENT DES STAGES D'ETUDIANTS EN MEDECINE EN PMI.

Il convient de remettre à l'ordre du jour la thématique des stages d'étudiants en PMI. En fonction de la capacité d'encadrement des médecins de Protection Maternelle et Infantile des Maisons Départementales des Solidarités de Meaux et Coulommiers, le PPPUSC et la Faculté s'engagent à accueillir des internes de la Faculté, dans le cadre du stage libéral de niveau 1, du stage mère-enfant ou du Stage Autonome en Soins Primaires Ambulatoires Supervisé. L'objectif est de sensibiliser les futurs médecins à ce mode d'exercice.

La Mission Politiques de Santé est chargée de coordonner les différents partenaires dans la conduite de cette opération. Une réunion en ce sens devra être organisée.

## **II. PARTENARIAT MAISON DE SANTE / MAISON DEPARTEMENTALE DES SOLIDARITES POUR L'ACCES AUX SOINS ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES USAGERS.**

Ce partenariat a pour objectif de permettre une reprise de contact avec la nouvelle équipe en charge de la MDS et de la Direction Territoriale des Solidarités et la Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Petite Enfance afin d'évaluer la pertinence de poursuivre des travaux avec l'équipe précédente et d'initier des nouveaux en fonction des besoins exprimés.

De nouvelles rencontres vont être prévues entre la Maison de Santé Universitaire et la MDS afin d'approfondir ces pistes de travail.

Un protocole de collaboration devra formaliser courant 2018 les modalités de ces coopérations, avec l'appui de la Mission Politiques de Santé du Département, en vue de mettre en œuvre ces partenariats de façon opérationnelle durant l'année 2019. Une information mutuelle des maisons de santé de Coulommiers, Fontainebleau et Torcy sur leur collaboration avec leurs MDS respectives permettra de les enrichir.

## **III. ACCES AUX SOINS DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES**

La MSP-U de Coulommiers a d'ores et déjà adapté sa structure en permettant l'accessibilité complète des cabinets aux personnes à mobilité réduite avec des tables de consultation adaptées et un accueil régulier de personnes souffrant de handicap psychique ou mental.

De son côté, le Département a adopté en février 2015 son Schéma Départemental de Soutien à l'Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées 2015-2020.

Parmi les orientations et les fiches actions de ce Schéma, toujours d'actualité dans ce présent programme, plusieurs concernent directement les professionnels de santé libéraux, en particulier :

- *Orientation 1. « Promouvoir et **favoriser l'autonomie par la prévention et l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées et de leur famille** »*
- *Orientation 2. « Renforcer l'information, l'accueil de proximité, **la coordination et le travail de réseau entre les acteurs** »*
- *Orientation 7. « **Mieux répondre aux besoins majeurs d'accès aux soins et d'accompagnement médico-social** »*
- *Fiche action n° 27 : « Promouvoir la **coordination locale pour l'Autonomie** »*
- *Fiche action n° 30 : « **Garantir un accès adéquat aux soins de santé pour les personnes âgées et les personnes handicapées** »*
- *Fiche action n° 31 : « **Améliorer le partage d'informations** autour des situations des usagers **entre l'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes handicapées ou âgées** »*
- *Fiche action n° 32 : « Structurer des points d'accueil et d'information pour les personnes âgées et les personnes handicapées en territoire en s'appuyant sur les CLIC comme guichets d'information PAPH »*

Dans les champs des personnes handicapées, le Schéma fait apparaître les personnes souffrant de troubles autistiques ou de pathologies psychiques comme des publics prioritaires.

Ces actions respectives du Département, de la Faculté et des Maisons de Santé Universitaires poursuivent des objectifs convergents, et leur efficacité ne peut être que renforcée par une meilleure coordination réciproque.

La maison de santé s'engage par conséquent à identifier d'autres pistes d'amélioration : modalité d'accueil et d'accompagnement, accessibilité des équipements, parcours de santé, trajet et temps d'attente afin d'initier en 2018 la réflexion de la conclusion d'un protocole partenarial.

La Faculté s'engage à informer le Département des résultats des travaux de recherche conduits en lien avec les maisons de santé seine-et-marnaises, notamment dans le champ de la gériatrie.

#### **IV. AUTRES ACTIONS DE RECHERCHE MEDICALE ET DE SANTE PUBLIQUE**

La Faculté de Médecine s'engage à impliquer les maisons de santé universitaires de Coulommiers, Fontainebleau et Torcy dans d'autres programmes de recherche médicale, portant sur :

- Poursuite des actions de santé publique dans le champ des pathologies chroniques cadre de l'ENMR.
- Poursuite de l'étude CEPIA
- Poursuite des actions de coordination.
- Poursuite des staffs pluri-professionnels, y compris avec le service de soins de suite de réadaptation de Coulommiers.
- Finalisation de la formation de l'équipe à l'éducation thérapeutique du patient.

- Présentation par la Faculté au Département d'une synthèse des résultats des recherches médicales conduites sur les Maisons de Santé Universitaires de Seine-et-Marne (en fonction de leur avancement).
- Poursuite des activités de santé publique et de recherche dans le champ personnes âgées.
- Désignation d'un professionnel référent (infirmier) pour la coordination du parcours de soins des personnes âgées. Sous réserve : expérimentation d'une nouvelle formation d'infirmière clinicienne.

En fonction du déploiement de ces programmes de recherche, la Faculté et les maisons de santé informent annuellement le Département du nombre de patients seine-et-marnais impliqués, et des résultats produits.

La Maison de Santé Universitaire s'engage à informer la Maison Départementale des Solidarités de Coulommiers des programmes développer afin d'en ouvrir l'accès à ses usagers.

## **V. PROMOTION DE L'EXERCICE EN SEINE-ET-MARNE AUPRES DES ETUDIANTS EN MEDECINE**

La maison de santé s'engage à :

- remettre à chaque étudiant ou interne effectuant un stage dans la structure une documentation fournie par le Département sur les dispositifs d'accompagnement à l'installation, et à proposer à l'étudiant ou l'interne un entretien individuel ou collectif avec la Mission Politiques de Santé du Département.

La Faculté s'engage à :

- adresser, par voie numérique ou papier, une documentation à l'ensemble des internes en médecine générale et des maitres de stage seine-et-marnais sur les opportunités d'exercice médical en Seine-et-Marne et les dispositifs d'accompagnement.

Le Département s'engage en retour

- Faire figurer sur son site Internet le partenariat avec les Maisons de Santé Universitaires et la Faculté de Créteil, et l'implication de la Faculté en Seine-et-Marne.

## **VI. DEVELOPPER LES RESEAUX DES PROFESSIONNELS DE SANTE**

LE PPPUSC s'engage à :

- Pérenniser son implication au sein des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

Le Département s'engage en retour à participer et s'impliquer également dans la mise en place des CPTA.

Le PPPUSC devra également composer avec l'arrivée des nouveaux Pôles territoriaux d'autonomie.

## **VII. AIDES AU FONCTIONNEMENT DU DEPARTEMENT**

Conformément à la convention triennale passée le 20 octobre 2017, le Département apporte au PPPUSC une aide au fonctionnement d'un montant de 20 000 euros. Cette aide est mandatée à compter de l'adoption du présent programme d'actions par l'Assemblée départementale. A titre indicatif, cette aide sera affectée par la maison de santé de Coulommiers à la rémunération des salariés chargés de la coordination pluri-professionnelle de la maison de santé et du pôle de santé, ainsi qu'au fonctionnement de la permanence des soins. Le PPPUSC s'engage à produire et à transmettre au Département les pièces justificatives de ces dépenses pour l'année 2018, au plus tard au 31 décembre 2018.

Fait à Melun, le

**Jean-Luc DUBOIS RANDÉ**

Doyen de la Faculté de  
Médecine de l'Université de  
Paris-Est-Créteil

**Christian CLEMENT**

Coordinateur de la SISA « Pôle  
Pluri-Professionnel Universitaire  
de Santé de Coulommiers »

**Jean-Jacques BARBAUX**

Président du Conseil Départemental  
de Seine-et-Marne